

**COMPTE RENDU DU VENDREDI 17 DECEMBRE 2021 A 18 HEURES
A LA SALLE DES FETES DE FLORINGHEM :**

Présents : Mmes RAMBERT Valérie, BEUPREZ Josette, LANCIAL Elodie, GRASSET Clémence, QUELQUEJEU Stéphanie, Mrs COPPIN Christophe, SAIMPOL Gilles, AZALOT Laurent, CAMBIER Romain, BOUFFLERS François, HENNEBERT Vincent.

Absents ayant donné procuration : Mme DELECOURT Jennifer qui a donné procuration à Mme QUELQUEJEU Stéphanie et Mr CAUET Yves qui a donné procuration à Mr COPPIN Christophe,
Absents excusés : Mrs CARINI Xavier et LEFEBVRE Christian.

Convocation en date du 07 Février 2021.

LOGEMENT COMMUNAL RUE ROBERT BRANDIN :

Mr le Maire informe l'assemblée que le logement communal rue Robert Brandin sera libéré au 1er février 2022. Il convient donc dès à présent de réfléchir au devenir du bien. Le logement nécessitera de gros travaux, celui-ci n'étant absolument pas aux normes (électricité, isolation...). Mr le Maire va établir des devis de rénovation et indique aux conseillers qu'ils auront la possibilité de visiter le logement, s'ils le désirent.

ACCEPTATION DES SUBVENTIONS LIEES AU CONTREFORT DE L'EGLISE :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et délibérants accepte la subvention d'un montant de 13939,54 Euros de Mr le Préfet du Pas de Calais et la somme de 8712,21 Euros de Mr le Président du Conseil Départemental pour les travaux de réfection du contrefort de l'église.

ACCEPTATION DE LA SUBVENTION DE LA MSA POUR LES JARDINS PARTAGES :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et délibérants décide d'accepter la subvention de 3000 Euros de la MSA concernant le projet intergénérationnel.

CESSION DE TERRAIN AUX CONSORTS COURCELLES :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les consorts Courcelles souhaitent se porter acquéreur d'une partie de la parcelle communale cadastrée AC383. Le Conseil Municipal avait donné son accord de principe sur un coût de 20 Euros le m². Il restait cependant à définir la surface exacte à céder. Après division cadastrale, la parcelle cédée aux consorts Courcelles, cadastrée désormais AC433, s'élève précisément à 437 m². La parcelle restant à la commune est cadastrée AC434.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et délibérants, décide :

- d'autoriser la cession de la parcelle cadastrée AC433 d'une surface de 437 m² pour un montant de 20,00 Euros le m² ;
- de percevoir la somme de 8740 Euros au titre de la présente cession ;
- de préciser que les frais du géomètre-expert sont à la charge de l'acquéreur ;
- de désigner Maître Bernard OLIVIER, notaire à Pernes pour la rédaction de l'acte authentique ;
- l'ensemble des frais liés à ce dossier sont à la charge de l'acquéreur ;
- d'autoriser Mr le Maire à mettre en œuvre tous les actes et procédures nécessaires.

CREATION DE POSTE :

Suite au départ de Mr Alban Riquelme au 1er janvier 2022, Mr le Maire informe l'assemblée qu'il convient de recruter un secrétaire de mairie afin d'aider Nathalie dans ses missions. Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et délibérants, décide de créer le poste d'adjoint administratif territorial à compter du 17 janvier 2022, à raison de 20 heures hebdo. Une annonce a été passée sur Cap Territorial, une expérience en mairie est exigée.

MODIFICATION DES STATUTS DE TERNOISCOM :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, que par délibération en date du 17 décembre 2018, le Conseil Communautaire de Ternoiscom avait décidé de retenir le site d'Herlin le Sec pour y transférer son siège. Depuis le 23 novembre 2021, l'ensemble des services de Ternoiscom a effectivement emménagé à l'adresse suivante : Parc des Moulins – 400 rue de Maisnil – 62130 HERLIN LE SEC.

Par conséquent, il convient de modifier l'article 2 des statuts de Ternoiscom comme suit :

ARTICLE 2 : Le siège de la Communauté de Communes du Ternois est fixé au Parc des moulin – 400 rue de Maisnil à Herlin le Sec (62130).

Le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents et délibérant Pour : 8 – Contre : 0 – Abstentions : 5 (Mmes Quelquejeu, Delecourt et Grasset, Mrs Azalot et Cambier), décide d'approuver cette modification. Il est reproché à TERNOISCOM de demander l'accord aux élus une fois le déménagement réalisé. Les membres du conseil regrettent également de ne pas être au courant du coût de l'opération.

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL, DE FOURNITURES ET DE SERVICES ASSOCIES :

Mr le Maire fait part à l'assemblée qu'il est dans l'intérêt de la commune d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services associés pour ses besoins propres. La FDE 62 pouvant assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et délibérants, décide :

- d'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services associés en matière d'efficacité énergétique coordonné par la FDE 62 en application de sa délibération du 27 mars 2021 et d'adhérer au groupement ;
- d'approuver la participation financière de la commune telle que fixée et révisée conformément à l'article 7 de l'acte constitutif ;
- d'autoriser Mr le Maire à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération, notamment pour signer le formulaire d'adhésion au groupement de commandes.

PROJET PARENTALITE :

Mme RAMBERT informe l'assemblée qu'elle a reçu en mairie Mme Delattre de la CAF en présence de Mr Gilles Saimpol et Nathalie Hennebert. Lors de cet entretien, il a été question du projet REAAP (réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents). Ce réseau permettra de soutenir des actions liées à la parentalité et à la santé (marche, yoga) et peut être associé aux jardins partagés. Les élus désirant s'associer à ce projet peuvent intégrer la cellule de travail en se rapprochant de Mme Rambert.

PLAN COMMUNAL DE SAUEGARDE :

Mr le Maire rappelle à l'assemblée que le PCS est un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population. A ce titre chacun des membres du conseil fait partie d'office du PCS. Suite aux flyers distribués à la population, certains administrés ont voulu intégrer le PCS. Mme Grasset indique d'ailleurs que son mari est volontaire pour faire partie des personnes ressources. Une réunion entre élus et personnes ressources aura lieu prochainement. Mr le Maire ajoute que le PCS de la commune de Floringhem sera très prochainement finalisé.

DISTRIBUTION DES COLIS DE NOEL :

Mr le Maire indique que les colis destinés aux personnes de plus de 80 ans sont arrivés en mairie. Il convient maintenant d'en planifier la distribution :

Rue Roger Salengro : Laurent AZALOT et François BOUFFLERS

Rue Robert Brandin : Stéphanie QUELQUEJEU et Clémence GRASSET

Rue Amand Montois : Vincent HENNEBERT et Romain CAMBIER

La Râperie : Josette BEAUPREZ et Gilles SAIMPOL

DEPART D'ALBAN RIQUELME :

Mr le Maire termine la séance en remerciant Mr RIQUELME pour le travail réalisé en l'absence de Nathalie. Ce dernier a voulu se rapprocher du littoral, il a postulé à la mairie d'Alquines qui a accepté sa candidature. Mr Riquelme a été très heureux de travailler auprès des élus de Floringhem. Il est donc de circonstance de boire le verre de l'amitié et de souhaiter à Mr Riquelme de vivre de nouvelles et belles aventures auprès des élus et administrés de la commune d'Alquines,

FIN DE LA SEANCE.